

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

FACILITER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS, POUR UN «
ERASMUS DE L'APPRENTISSAGE » - (N° 1179)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Maillard

ARTICLE 3 BIS

À la seconde phrase, supprimer le mot :

« existants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.